



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 018-211801790-20241012-2024_032-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-032

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation : 04 octobre 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES :

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Tarifs 2025 concessions, cases columbarium, caves urnes, Jardin du souvenir

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des concessions dans le cimetière communal pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2025 avec les tarifs suivants :

* concession	30 ans	173.00 €
	50 ans	289.00 €
* columbarium	30 ans	998.00 €
* cave urne	30 ans	747.00 €
* Jardin du souvenir		taxe de 113.00 €

Les mêmes tarifs sont appliqués lors du renouvellement des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer une augmentation de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2025 avec les tarifs suivants :

* concession	30 ans	173.00 €
	50 ans	289.00 €
* columbarium	30 ans	998.00 €
* cave urne	30 ans	747.00 €
* Jardin du souvenir		taxe de 113.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site <https://pigny.fr> le :